

## Reversement du supplément familial de traitement (SFT)

**Reversement du SFT** : en cas de séparation de droit ou de fait, si votre ex-conjoint(e) a la charge de votre (vos) enfant(s), le SFT doit lui être reversé (sauf s'il est agent public (fonctionnaire ou contractuel) ou s'il perçoit un avantage de même nature que le SFT au titre de ce (ces) même(s) enfant(s)). De même, en cas de résidence alternée, en l'absence de décision de justice fixant les modalités de partage du SFT, vous devez indiquer d'un commun accord celui ou celle d'entre vous qui bénéficiera du SFT.

Nous, soussignés (prénom et nom des deux parents)

.....  
 .....

Demandons que le SFT soit versé à (prénom et nom du bénéficiaire)

Nom : ..... Prénom :

.....

Au titre du (des) enfant(s) ci-dessous désigné(s).

**Information concernant l'attributaire et / ou bénéficiaire :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal et ville : .....

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance

Fait à....., le.....

Signature parent 1 :

Signature parent 2 :

Pièces justificatives à joindre impérativement à l'appui de votre demande :

- Décision de justice
- Relevé d'identité bancaire de l'attributaire et/ou bénéficiaire

*Une attestation annuelle sera fournie pour les déclarations annuelles de revenus*